

PAS SI « CLAIR » QUE CELA ?



MédiaChartres, relate les nombreuses critiques du « **pseudo bouclier, anti inflation** » imaginé par le patron des magasins Leclerc.



Les consommateurs et clients, sont humanistes pour dirent, qu'il s'agit d'un « coup de com » et de pub.

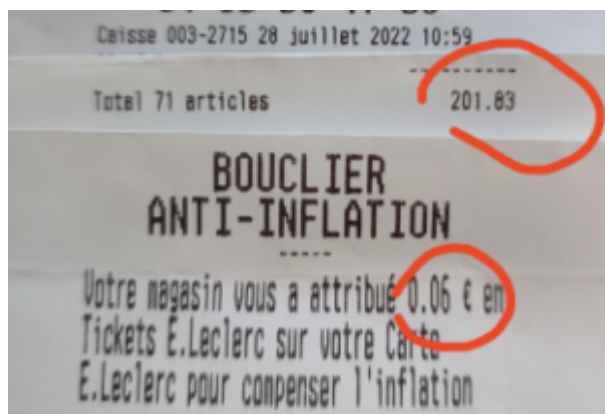
Car sur le ticket de caisse, rien n'est réellement probant !

Le PDG Michel-Édouard Leclerc a lui-même détaillé cette offre visant à « *choyer ses 18 millions de clients* » face à la crise. « *On va protéger les prix. On va faire un bouclier anti-inflation. On a commencé par 120 articles, les plus courants consommés en France. Si ces prix dépassaient, on compense sous forme de ticket (sur la carte de fidélité)* », Depuis, la mesure a été élargie à 234 produits ?



Mais ... , après le passage en caisse, la remise apparaissant tout au bas du ticket est parfois décevante, en témoignent de nombreux commentaires et photos publiés par des clients sur les réseaux sociaux au cours des dernières semaines.

« Je viens de faire mes courses à **Leclerc**, j'en ai eu pour plus de **167 €** et sur le ticket de caisse. Je vois « **BOUCLIER ANTI-INFLATION** » et en dessous je vois le montant : **0,10 €**. **Merci Leclerc**, avec vous je ne ressens pas l'inflation», tweete avec un sarcasme un client. « Les mots me manquent... La joie me submerge », ironise un autre face à une remise de **5 centimes**. Une raillerie partagée plusieurs milliers de fois sur Twitter. « Que vais-je pouvoir m'acheter avec ces **3 centimes** économisés grâce au bouclier anti-inflation de **Leclerc** ? », se demande un consommateur perplexe.



Parmi les dizaines de messages de ce type observés sur les réseaux sociaux, **les remises ne dépassent guère les quelques centimes d'euros, même sur des paniers de courses conséquents de 100 ou 200 euros.** Des chiffres loin de combler **l'inflation** dans l'alimentation, qui s'approche des 7% en juillet, [selon l'Insee](#).



<https://www.insee.fr/fr/accueil>

MédiaChartres à la sensation, que les clients sont encore et



toujours, les



Martine Leroy

TRÈS ou TROP « SÉLECTIF » ?

MédiaChartres à voulu vérifier, les « rumeurs » qui circulent concernant



– Les compagnons du partage–

Association loi 1901, née du Secours Catholique en 1981.

<https://www.cathedrale-chartres.org/les-compagnons-du-partage/>

<https://www.societe.com/societe/ass-des-compagnons-du-partage-322212903.html>

Cause louable, à un détail près.

MédiaChartres à constaté sur place, que les bâtiments du Lucé

débordent



et que les personnes présentes, en plus d'un « **accueil mitigé** », n'avaient

visiblement ... rien à faire ?

Notre proposition de récupérer à Chartres, 1 table et 4 chaises (moderne),

ainsi qu'un canapé 3 place en cuir (en parfait état) n'a pas passé la « **sélection** »

du responsable, qui pour justifier son refus, nous informe qu'il en a déjà trop (...)



I l faudrait donc, ne présenter que des toiles de maîtres, ou du mobilier de

Châtelain, pour être digne d'intérêt ?

« **TOUT CE QUI VOUS EMBARRASSE
NOUS POUVONS VOUS EN DÉBARRASSER** »

Et cette phrase, ne serait-elle désormais, qu'une publicité mensongère ?

Bien curieuse philosophie, qui ne correspond plus en rien, à l'esprit de départ.

Mais les temps changes, et visiblement, les gens avec !



Alexandra Simoni



Permis de ne pas afficher ?

Petit

rappel :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1988>

Les habitants de **Chartres** et d'ailleurs ont remarqué le nombre croissant des chantiers immobiliers en centre, basse ville ou périphérie : construction, rénovation, changement d'affectation de locaux commerciaux (suite au turn-over important, ils sont pléthoriques).

La Ville n'est désormais, qu'un vaste chantier permanent avec des ballets incessants de poids lourds, qui ne respectent pas la limitation de circulation, concernant le tonnage autorisé sans **AUCUNE** dérogation !



Mais à y regarder de plus près, **MédiaChartres** a constaté que très peu de ces chantiers, qu'ils soient professionnels ou particuliers, affichent les permis de construire ou de déclaration de travaux (**pourtant obligatoires**) !



Diverses tentatives de signalements ont été faites auprès des instances compétentes: (Police Municipale, mairie, services de l'urbanisme) afin de faire respecter la loi, mais il semble que cela ne soit définitivement pas la priorité à **Chartres**, mais plutôt une spécialité locale et même Départementale !

Bienveillance et tolérance au menu du quotidien.

« C'Chartres« , ville exemplaire ?

Il semble acquis que cela n'est pas pour demain (...)

Patrick Maresko